

Préavis 2011 – 2016 / N° 41

Programme des investissements régionaux (PIR)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCE

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances, composée de Mmes Anne Beck-Thentz, Joëlle Gentile et Lucette Schmutz (rapporteur) et de MM. Olivier Barras (président), Olivier Paley, Bertrand Peter et Laurent Théodore s'est réunie une première fois en présence de la commission ad hoc le 9 avril 2013 afin d'étudier le préavis N° 41. A cette occasion, les deux commissions ont entendu Monsieur Jean-Noël Goël et le remercient pour sa présence et les informations fournies.

La CoFin s'est réunie une seconde fois le 16 avril pour se pencher sur l'aspect financier de ce préavis. Monsieur Olivier Barras et Madame Anne Beck-Thenz étaient excusés. Après un débat animé, mais néanmoins collégial, le préavis N°41 a été accepté par 3 membres contre 2. L'argument principal de cet avis favorable est la solidarité entre toutes les communes du district de Nyon.

Préambule

Le présent rapport défend donc le point de vue de la minorité composée de Madame Joëlle Gentile et de Monsieur Olivier Paley.

Ce rapport de minorité n'est pas contre le principe du PIR, car il faut lier nos forces entre les communes pour améliorer le cadre de vie de la population du district de Nyon. Ce rapport de minorité dénonce le fait que Rolle n'a tout simplement pas été prise en compte dans les projets. Cependant, elle a tout à fait été intégrée dans l'apport financier.

Hormis le fait que le PIR donne une impression de programme « fourre-tout », il propose essentiellement des projets pour le réseau routier du district, quant bien même cela devrait être de la responsabilité du Canton et de la Confédération.

La solidarité : responsabilité commune, intérêt commun :

Le fait qu'aucun projet de la commune de Rolle - comme la rénovation de la Grand-Rue, pour ne citer que cet exemple - n'a été intégré à la liste de projets du PIR 2010 – 2030 est un contre-exemple flagrant d'un manque de solidarité des autres communes du District envers notre commune.

De son côté, la commune de Rolle a prouvé à de nombreuses reprises qu'elle savait faire preuve de solidarité envers les communes voisines. Pour ne citer que deux exemples, notre commune fait preuve d'une grande solidarité à travers la péréquation financière. L'objectif de cette dernière visant à réduire les disparités de ressources et de charges des communes. Un deuxième exemple est l'adhésion de la Commune à l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale de Rolle et Environs (ASPAIRE).

De plus, la répartition de certains projets jugés « régionaux » n'est pas acceptable. Les communes concernées et grandes bénéficiaires devraient payer une plus grande part.

Comment peut-on prétendre une solidarité au niveau de l'ensemble des communes du district de Nyon sur un projet tel que « LB_région : Gex-Divonne-Coppet ». De toute évidence, il s'agit là principalement d'améliorer la liaison des transports publics pour les frontaliers. Ainsi, ne serait-il pas à l'agglomération franco-valdo-genevoise de prendre en charge ce projet ?

Rolle, la généreuse:

Après avoir aborder le sujet de la solidarité, passons à présent à la grande générosité de la commune de Rolle si ce préavis est accepté. Mise à part les projets concernant les réseaux routiers, où en effet il est difficile de ne pas intégrer Rolle pour des raisons de cohérence dans la liaison des réseaux du District de Nyon, la commune de Rolle a été laissée pour compte. Non seulement, il n'y aura aucune solidarité du reste du District pour la rénovation de la Grand-Rue, mais la Commune sera l'un des principaux financeurs de ce programme (3^e commune qui participera le plus). Quelle grande générosité !

Grands investissements vs plafond d'endettement:

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler le tout prochain gros investissement pour la Commune : la rénovation de la Grand-Rue pour environ CHF 15'000'000.

A la fin de la législature, le plafond d'endettement sera très certainement atteint, et même dépassé.

La minorité aurait vu ce préavis sous un autre angle, si certains des investissements à venir pour la Commune figuraient dans les projets du PIR.

Ne serait-il pas plus responsable de faire en sorte de maintenir, dans la mesure du possible, des finances saines ?

Conclusion

Si nous acceptons ce préavis ce soir, la Commune sera liée à ce programme durant 5 ans (2014-2017), sachant qu'aucune modification ou ajout ne peut être apporté à ce programme durant cette période. Ce qui signifie que durant cette période, elle prélèvera annuellement probablement sur un compte de réserve, en vue de la facture finale, les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations.

La question que la minorité vous pose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux est la suivante :

Pensez-vous vraiment qu'il soit juste et honnête d'augmenter (une nouvelle fois) les impôts des citoyens rollois pour un ensemble de projets dont ils ne pourront pas directement bénéficier ?

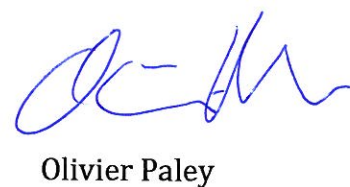
Au vu de ce qui précède, la minorité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de refuser ce préavis et d'attendre 2017 pour que la Commune puisse également proposer au PIR des projets d'intérêt régional.

Rolle, le 20 avril 2013

La minorité de la commission :



Joëlle Gentile



Olivier Paley

